

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240206\_09**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**Direction en charge : Pôle Ressources et Appuis Fonctionnels**  
**Service en charge : Assemblée – Secrétariat Général – Bureau du**  
**Courrier - Archives**

**OBJET : Attribution et versement de Subventions de Fonctionnement**  
**aux Unions Locales des Syndicats au titre de l'année 2024**

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret n°2005-849 du 25 juillet 2005 relatif à l'attribution par des collectivités territoriales de subventions de fonctionnement aux structures locales des organisations syndicales représentatives,

Vu les articles L2251-3-1 et R2251-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Ville de Firminy est sollicitée par les Unions Locales des Syndicats pour leurs demandes de subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024,

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Approuver l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 aux Unions Locales des Syndicats selon les modalités définies ci-dessous,

<b>ATTRIBUTAIRES</b>	<b>SUBVENTIONS 2024</b>	<b>1<sup>er</sup> Versement (1<sup>er</sup> trimestre 2024)</b>	<b>2<sup>ème</sup> Versement (2<sup>ème</sup> trimestre 2024)</b>
Union Locale Syndicat CFDT Ondaine	3 800 €	1 900 €	1 900 €
Union Locale Syndicat CGT de la Vallée de l'Ondaine	9 500 €	4 750 €	4 750 €

- Dire que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**COMMUNE DE FIRMINY**  
**Délibération n°DCM\_20240206\_09**  
**Référence Nomenclature n°7.5**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité des voix des membres prenant part au vote,

27 Voix Pour,  
6 Abstentions (Liste Ensemble Pour Firminy),

- **APPROUVE** l'attribution et le versement d'une subvention de fonctionnement au titre de l'année 2024 aux Unions Locales des Syndicats telle que définie ci-dessous,

ATTRIBUTAIRES	SUBVENTIONS 2024	1 <sup>er</sup> Versement (1 <sup>er</sup> trimestre 2024)	2 <sup>ème</sup> Versement (2 <sup>ème</sup> trimestre 2024)
Union Locale Syndicat CFDT Ondaine	3 800 €	1 900 €	1 900 €
Union Locale Syndicat CGT de la Vallée de l'Ondaine	9 500 €	4 750 €	4 750 €

- **DIT** que la dépense afférente sera prélevée au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 06 Février 2024

La Secrétaire de Séance,

  
Tiffanie FILLOUX

Le Maire  
  
Julien FAYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication  
en date du 13 Février 2024  
Pour le Maire et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
S. BELAÏDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**DEPARTEMENT DE LA LOIRE**  
**ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMMUNE DE FIRMINY**

**SEANCE DU MARDI 06 FEVRIER 2024**

**Attribution et versement de Subventions de Fonctionnement aux Unions Locales des Syndicats au titre de l'année 2024**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 30 Janvier 2024, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 06 Février 2024 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

**PRESENTS :**

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc (à partir de 18 h 12), Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 19 h 10), M. CHANUT Robert (à partir de 18 h 10), M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan, Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, Mme FILLoux Tiffanie, Mme PERRON Julie, M. MENDES José, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire, Mme PUTOT Anne-Sophie.

**POUVOIRS :**

Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 19 h 10) à M. MAZARI Nabil, M. CHANUT Robert (jusqu'à 18 h 10) à M. ZEDDA Marc, Mme BERTOLETTI Christiane à Mme SUZAT GIULIANI, M. DUMOND Jean-Claude à Mme MOUNIER Béatrice, Mme PORTAILLER Chantal à Mme MAISONNEUVE Marie, M. PETIT Marc à M. MENDES José.

**SECRETARE DE SEANCE :** Mme FILLoux Tiffanie

**PERSONNEL ADMINISTRATIF :** M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,  
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de membres présents : 29  
Nombre de pouvoirs : 4  
Nombre de membres absents : 0  
Nombre de votants : 33

